



# COMMISSION LICENCES

**Objet : Licence T**

## LICENCE "T"

- Toute demande de licence "T" doit faire l'objet d'un dossier dûment rempli (dossier à retirer au Comité Départemental de Basket).
- Obtenir l'accord du club quitté et du club recevant (signature des présidents et cachet du club).
- **Envoyer** le dossier au Comité de Basket **par lettre recommandée** pour accord de la commission départementale (bien lire les renseignements relatifs à la demande de licence T joints à l'imprimé).
- Il faut que les motifs et les raisons invoqués correspondent aux critères des règlements de la F.F.B.B. Les critères retenus en Maine et Loire sont :
  - jouer à un plus haut niveau dans sa catégorie d'âge
  - ne pas d'avoir d'équipe de sa catégorie d'âge dans son club
  - avoir moins de 21 ans au 1/01/2011 (lire attentivement l'article 414 des règlements fédéraux).
  - le comité de basketball ne délivrera pas de surclassement sur une licence T.